

Informations importantes sur le dépôt de  
**conteneurs sous pression**



**Pour être remboursés, les conteneurs sous pression doivent être déposés de la manière suivante :**

- Dépollués (sans résidus)
- Aérés (percés et sans valve)
- Marqués (pour en faciliter l'identification)
- Déposés séparément (afin d'éviter les mélanges et donc les risques)

S'ils sont mélangés ou si nous devons les trier nous-mêmes, un montant de CHF 200.- / pièce sera facturé

**Nous dépolluons pour vous (prestation payante) :**

	<b>Conteneurs sous pression contenant des gaz inertes</b> Conteneurs sous pression contenant de l'argon, de l'air respirable, de l'air comprimé, de l'hélium, du dioxyde de carbone, de l'oxygène et de l'azote Prix : CHF 200.- / pièce		<b>Conteneurs sous pression contenant de l'acétylène</b> Veuillez faire attention à l'autocollant « marchandises dangereuses » Prix : CHF 200.- / pièce
	<b>Extincteur Plein :</b> Prix : CHF 200.- / pièce Vide : Prix de base		<b>Conteneurs sous pression avec propane / butane</b> Très inflammable Prix : CHF 200.- / pièce
<b>Conteneurs sous pression contenant des résidus dangereux et/ou nocifs (p. ex. CFC, R11, etc.)</b> Prix : CHF 500.- / pièce		<b>Véhicules complets avec réservoir GNC / GPL (très inflammable) :</b> Prix : CHF 500.- / véhicule	

**Nous vous conseillons volontiers de manière personnalisée !**

Plus d'informations

[www.thommen.ch](http://www.thommen.ch)